Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260923-2026_09_23_06-DE

Commune de Landéda
aber wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 17 septembre 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 23 septembre 2026

VENTE DÉLAISSÉ DE VOIRIE 300 AR GEBOG

RAPPORT N°06/08/2026

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260923-2026_09_23_06-DE

Monsieur FALC'HUN Gurvan a émis le souhait, le 27 novembre 205, d'acquérir le délaissé de voirie devant sa propriété, parcelle BI 32, sise 300 Ar Gebog. Il en est le seul riverain direct.

La Commune a proposé de céder ce délaissé au prix de 63 €/m². Ce prix a été établi sur l'estimation de France Domaine établie le 13 janvier 2026.

Les frais de géomètre et de rédaction de l'acte notarié seront à la charge de Monsieur FALC'HUN Gurvan.

Monsieur FALC'HUN Gurvan a également émis un avis favorable à cette proposition en date du 10 avril 2026.

Il a été procédé le 20/05/2026, par le Cabinet de Géomètres Experts OLLIVIER, un plan de division foncière accepté par les deux parties. Le délaissé de voirie sera cadastré BI 184 pour une contenance de 33 m².

Il est proposé au conseil municipal de :

- Prononcer le déclassement du domaine public du délaissé de voirie et de l'intégrer au domaine privé communal ;
- Vendre le délaissé de voirie section BI 184 (33 m²) pour 63 €/m², à Monsieur FALC'HUN Gurvan demeurant 300 Ar Gebog à LANDEDA ; Les frais de géomètre et de rédaction d'acte notarié étant à la charge de ce dernier ;
- Autoriser M. le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260923-2026_09_23_06-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 21
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal
N°**06/08/2026**
Réunion du 23 septembre 2026

VENTE DÉLAISSÉ DE VOIRIE 300 AR GEBOG

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Jean-Luc CATTIN, Martine KERFOURN, Laurent LE GOFF, Catherine COUSTANCE, Hakara TEA, Camille SORDET, Alain PAUL, Isabelle POULLAIN, Françoise GOURIOU, Patrick TAVELLA, Florence MORIZE, Franck DAOUBEN, Françoise GOURVENNEC, Brice ABDEBREIMAN, Katia GOUZIEN, Romain LAOT, Bérengère CREAC'H, Thomas GUELENNOC

Absents :
Philippe COAT donne procuration à David KERLAN
Rachel BODENES donne procuration à Martine KERFOURN
Céline SIMIER donne procuration à Isabelle POULLAIN
Ronan BIHANNIC donne procuration à Alain PAUL
Muriel COLLOMBAT donne procuration à Camille SORDET
Gwenaël MAHÉ donne procuration à Brice ABDEBREIMAN

Madame Katia GOUZIEN a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 27 voix Pour,

Monsieur Alexandre TREGUER, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de prononcer le déclassement du domaine public du délaissé de voirie et de l'intégrer au domaine privé communal.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal décide de vendre le délaissé de voirie section BI 184 (33 m²) pour 63 €/m², à Monsieur FALC'HUN Gurvan demeurant 300 Ar Gebog à LANDEDA ; Les frais de géomètre et de rédaction d'acte notarié étant à la charge de ce dernier.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260923-2026_09_23_06-DE

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260923-2026_09_23_06-DE

KERLAN David		BIHANNIC Ronan	Procuration à Alain PAUL
POULNOT-MADEC Anne		GOURIOU Françoise	
COAT Philippe	Procuration à David KERLAN	TAVELLA Patrick	
BODENES Rachel	Procuration à Martine Kerfourn	COLLOMBAT Muriel	Procuration à Camille SORDET
CATTIN Jean-Luc		MAHE Gwenaël	Procuration à Brice ABDEBREIMAN
KERFOURN Martine		MORIZE Florence	
LE GOFF Laurent	Procuration à Thomas GUELENNOC arrivée à 19h16	DAOUBEN Franck	
COUSTANCE Catherine		GOURVENNEC Françoise	
TREGUER Alexandre		ABDEBREIMAN Brice	
SIMIER Céline	Procuration à Isabelle POULLAIN	GOUZIEN Katia	
TEA Hakara		LAOT Romain	
SORDET Camille		CREAC'H Bérengère	
PAUL Alain		GUELENNOC Thomas	
POULLAIN Isabelle			